

@groscope

La PAC en Midi-Pyrénées : état des lieux avant la réforme

Cinquante ans après sa mise en place, la politique agricole commune entame une réforme en profondeur. La première politique de l'Union européenne vise, en effet, à être plus juste, plus verte, plus régulatrice et tournée vers les jeunes et l'avenir.

Une redistribution des aides va s'opérer sur la période 2015-2019. Les conséquences de cette réforme sur l'agriculture régionale n'apparaîtront que progressivement et après 2019, année d'aboutissement du processus.

En Midi-Pyrénées, 40353 exploitations recensées en 2010 ont perçu, la même année, près de 840 millions d'euros.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative - Bât.E
Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE cedex
Mél : donnees-agreste.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Pascal AUGIER
Directeur de la publication : Vincent DARMUZEY
Rédacteur en chef : Jean-Pierre CASSAGNE
Rédaction : Samantha VIGNEAU
Composition : Samantha VIGNEAU
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution ISSN n° en cours

© Agreste 2013

Prix 6€50

La PAC en Midi-Pyrénées : état des lieux avant la réforme

Page 2	Sommaire
Page 3	La PAC - Première politique de l'Union européenne
Page 4	La PAC - Une réforme pour une PAC plus équitable
Page 5	Aides PAC - Une ressource indispensable
Page 6	Aides PAC - Midi-Pyrénées première région de France pour l'ICHN
Page 7	La PAC en Midi-Pyrénées - Plus du tiers des bénéficiaires sont des petites exploitations individuelles
Page 8	Les bénéficiaires de la PAC en Midi-Pyrénées - 20 % des exploitations perçoivent 50 % des aides
Page 9	Les exploitations bénéficiaires des deux piliers
Page 10	Les exploitations bénéficiaires du 1er pilier exclusivement
Page 11	Les exploitations bénéficiaires du 2nd pilier exclusivement
Page 12	Les exploitations spécialisées en grandes cultures
Page 13	Les exploitations spécialisées en bovins viande
Page 14	Les exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores

Sur les 500 millions d'habitants que compte l'Union européenne (UE)*, 12 millions sont des agriculteurs à plein temps. L'emploi dans le secteur « agriculture, sylviculture, chasse et pêche » représente 5,3% de la population européenne active civile occupée et la part de l'agriculture dans le PIB européen s'élève à 1,2% (source Eurostat). Paradoxalement, si l'agriculture pèse peu dans le PIB, elle n'en reste pas moins un secteur stratégique.

Mise en place en 1962, la politique agricole commune (PAC) est organisée en deux piliers qui assurent un soutien à l'économie agricole et au développement rural.

1er pilier : soutien des marchés et des revenus agricoles

Les **aides directes** aux agriculteurs représentent aujourd'hui le principal instrument de la PAC (environ 70% du budget). Elles ont été introduites par la réforme de 1992 et visent à donner aux agriculteurs un revenu minimal garanti. Ces aides sont aujourd'hui pour la plupart "découplées" c'est à dire déconnectées du niveau et de la nature des productions. Elles sont calculées sur la base des surfaces agricoles en culture et du nombre de têtes de bétail que possède l'exploitation. Les États membres ont cependant la possibilité de conserver un lien entre les aides et la production (couplage) pour une partie d'entre elles et principalement pour l'élevage. Le niveau des aides peut varier très fortement d'une exploitation agricole à une autre et d'un État membre à l'autre. Pour les États membres ayant adhéré à l'UE depuis 2004, les paiements directs sont basés sur un montant forfaitaire à l'hectare

La politique agricole commune

Première politique de l'Union européenne

identique pour tous les agriculteurs.

En revanche, pour les anciens États membres, le montant des aides perçues dépend du soutien dont bénéficiait l'exploitation au cours de la période de référence 2000-2002. C'est ce que l'on appelle les "références historiques".

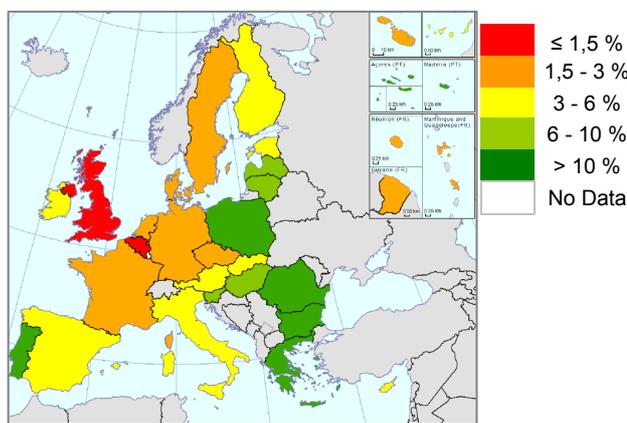
Une **organisation commune des marchés** agricoles régit la gestion des marchés, les normes de commercialisation des produits et les exportations et les importations de l'UE. Subventions à l'exportation, intervention publique et stockage, aides à la production, quotas... complètent le système d'aides directes dans certains secteurs et/ou lors de crises économiques, sanitaires ou climatiques affectant les prix.

2nd pilier : la politique de développement rural

Inaugurée en 1999, la politique de développement rural a pour objectif de maintenir le dynamisme socio-économique des territoires ruraux. Son enveloppe (près de 25% du budget de la PAC) finance un large panel de mesures co financées par les États membres, allant de la modernisation des exploitations à la promotion du tourisme rural, en passant par la formation des agriculteurs ou encore les aides à l'installation.

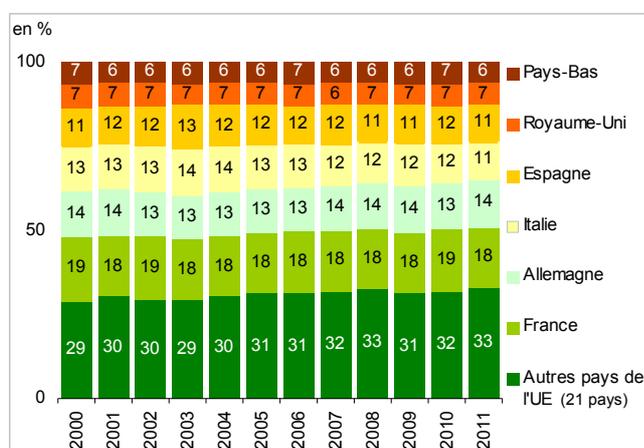
En 2011, la PAC représente 43% budget européen, soit 58 milliards d'euros. Avec 18 % de la valeur de production agricole, la France est le premier bénéficiaire de la PAC. Ainsi, plus de 350 000 exploitations françaises ont perçu, en 2011, plus de 8 milliards d'euros d'aides de la PAC.

Emploi dans le secteur agricole
Part dans la population active civile occupée (%)



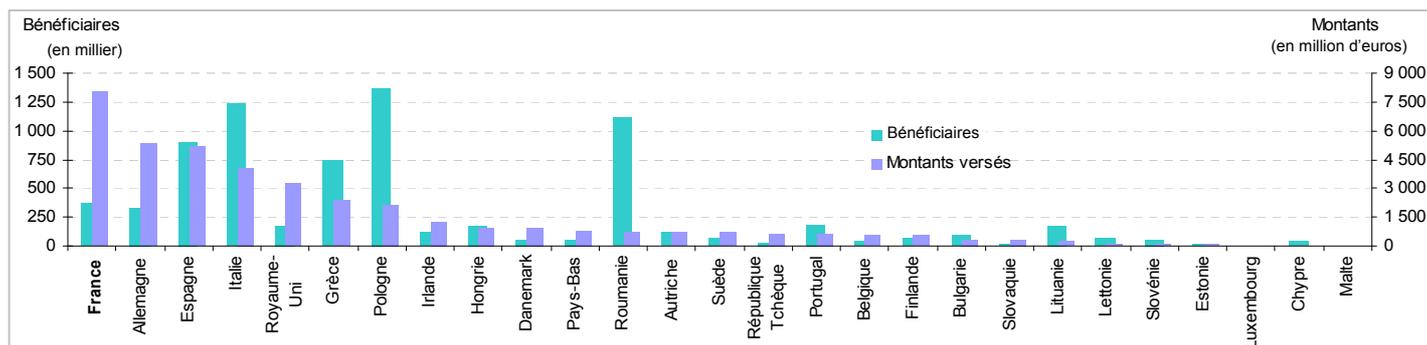
Source : Commission européenne

Répartition de la production agricole européenne



Source : INSEE - Eurostat (extraction du 9 août 2012)

Paiements directs versés 1er pilier en 2011 (bénéficiaires et montants)



Source : Commission européenne

* Les données dont nous disposons datent de 2011. Dans la mesure où elles sont antérieures à l'entrée de la Croatie dans l'UE, nous parlons de l'Europe des 27.

Une réforme pour une PAC plus équitable

Cinquante ans après sa mise en place, la PAC entre dans sa cinquième réforme. L'accord politique du 26 juin 2013 fixe les grandes orientations de la PAC pour la période 2014-2020.

Afin de parvenir à une répartition plus équitable du soutien, le système des paiements directs au titre de la PAC s'écartera progressivement d'une répartition basée sur des références historiques. Le budget de la PAC doit converger de telle sorte qu'aucun État membre ne reçoive moins de 75 % de la moyenne communautaire, en 2019. Au sein d'un même État membre ou d'une région, les écarts des niveaux de soutien seront réduits d'une exploitation à l'autre : l'aide à l'hectare d'une exploitation ne pourra pas être inférieure à 60 % de la moyenne des aides versées en 2019 dans une même zone administrative ou agronomique.

La réforme introduit un régime de paiement de base (RPB) découplé de la production (reprise partielle des droits à paiement unique (DPU) de la période 2008-2013).

Les États membres ont également le droit d'utiliser un paiement de redistribution pour les premiers hectares (leur permettant de prélever 30 % de leur enveloppe nationale et

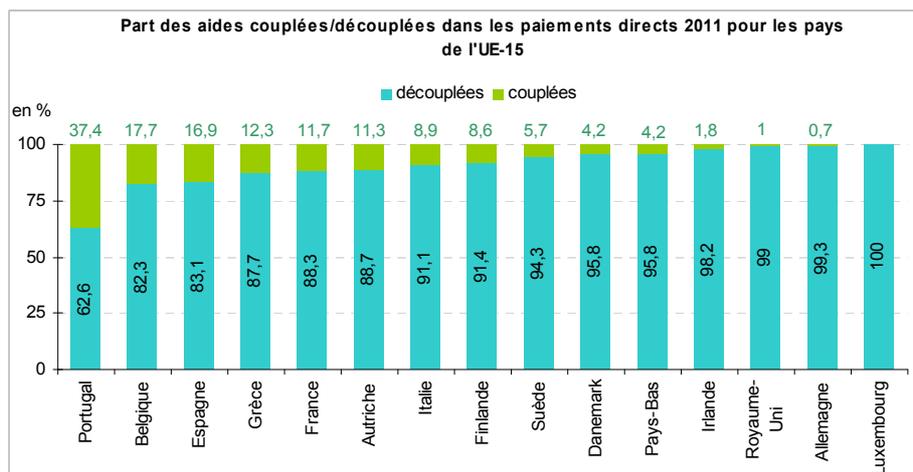
de les redistribuer). Ce paiement permettra une redistribution des aides en faveur des petites exploitations créatrices d'emplois.

La réforme introduit un paiement consacré au verdissement, c'est à dire destiné à favoriser les agriculteurs qui rendent des services environnementaux au-delà des règles de conditionnalité des aides.

Afin d'encourager le renouvellement des générations, un paiement supplémentaire de 25 % pourra être accordé aux jeunes agriculteurs (de moins de 40 ans) qui débutent dans la profession. Ce paiement devrait s'ajouter au paiement de base pendant les cinq premières années de leur installation.

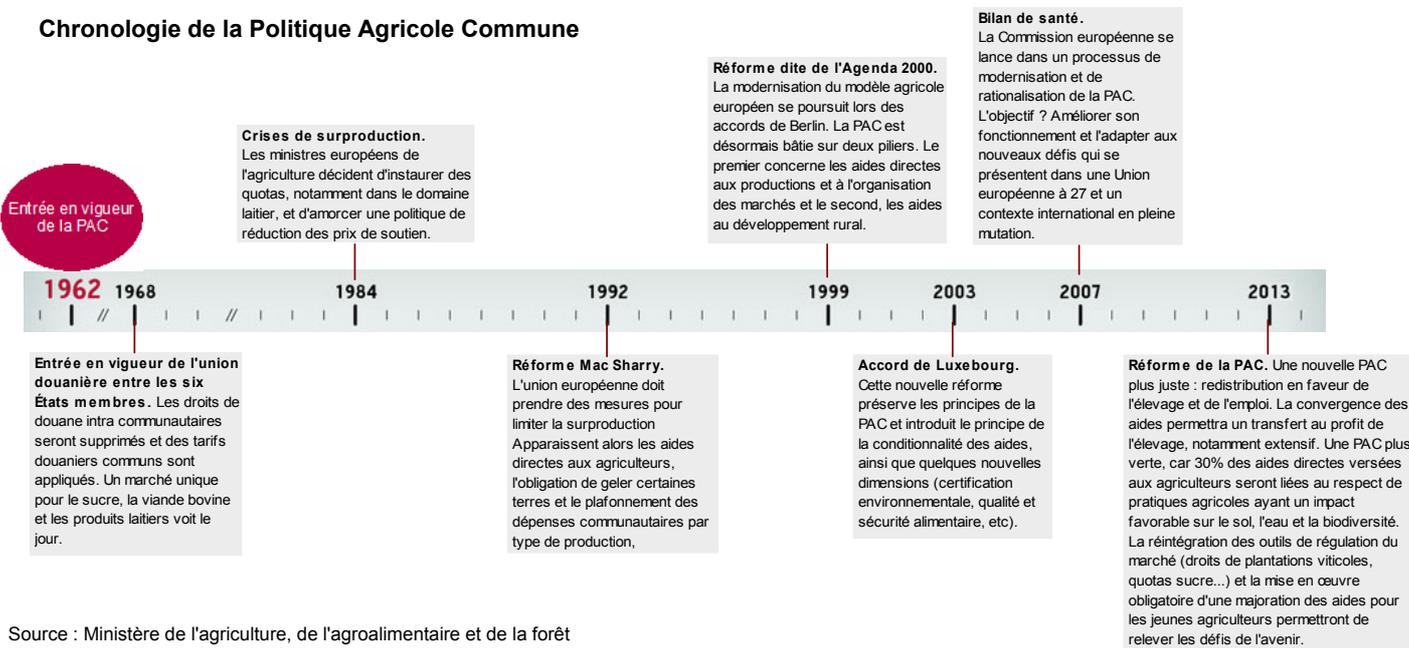
Enfin, la possibilité de maintenir des aides couplées, c'est-à-dire liées à des productions, est offerte à certains États membres (cas de la France), jusqu'à un maximum de 15 % de son enveloppe nationale d'aides directes.

Pour Stéphane Le Foll, ministre français de l'agriculture, la PAC 2014-2020 vise à être plus juste, plus verte, plus régulatrice et tournée vers les jeunes et l'avenir.



Source : Commission européenne

Chronologie de la Politique Agricole Commune



Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Une ressource indispensable

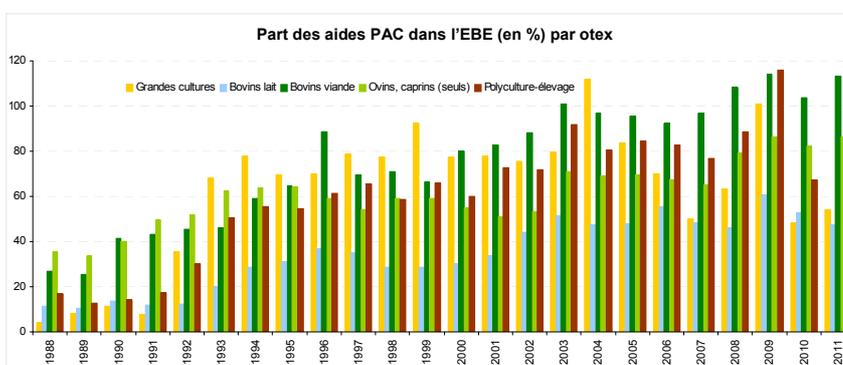
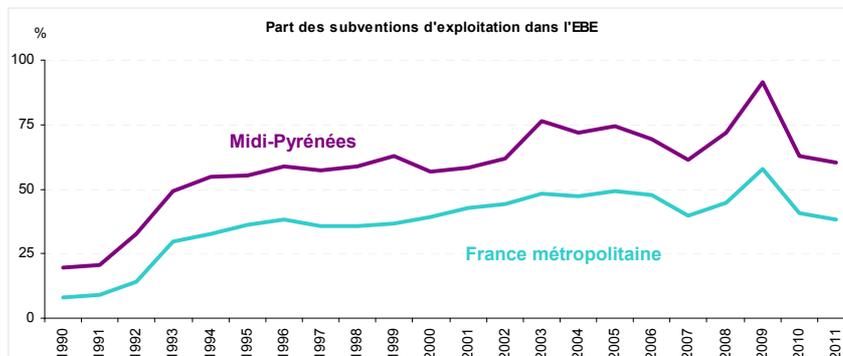
L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond au flux de ressources générées, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation sans tenir compte de sa politique d'investissement et de sa gestion financière. Pour le calculer, on déduit de la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation⁽¹⁾, les impôts, taxes et charges de personnel.

En vingt ans, la part des subventions d'exploitation dans l'EBE n'a cessé de croître. Cette tendance est encore plus marquée pour Midi-Pyrénées (+40 points) que pour l'ensemble de France métropolitaine (+32 points).

L'année 2009 ayant été particulièrement difficile pour l'agriculture française⁽²⁾, le pic atteint cette année-là est à relativiser. Quoiqu'il en soit, pour beaucoup d'exploitations - orientées vers l'élevage notamment - les aides sont devenues vitales.

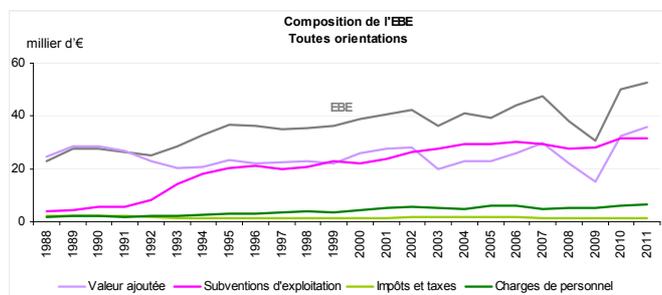
Pour l'ensemble des exploitations midi-pyrénéennes, toutes orientations confondues, l'évolution de l'EBE suit parfaitement celle de la valeur ajoutée. En revanche, pour les exploitations spécialisées dans la viande bovine, EBE et valeur ajoutée divergent. La croissance de l'EBE s'explique principalement par des subventions toujours plus importantes au fil du temps.

Part des subventions dans l'EBE

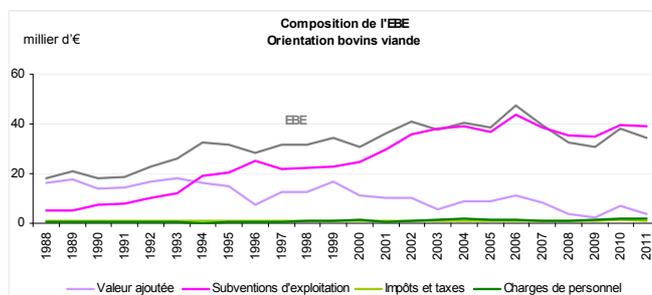


Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Réseau d'information comptable agricole (RICA)

Composition de l'EBE
Région Midi-Pyrénées

Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations



Champ : moyennes et grandes exploitations spécialisées en bovins viande

Source : Réseau d'information comptable agricole (RICA)

- (1) Les subventions d'exploitation comprennent : les DPU, les primes compensatoires couplées, les aides aux jachères, les primes bovines, ovines, caprines, les aides pour compenser un handicap géographique, les aides agro-environnementales et des aides diverses
- (2) Pour une lecture plus approfondie : Midi-Pyrénées Conjoncture de l'alimentation et de l'agriculture - n° 14 Février 2010

Midi-Pyrénées : première région de France pour l'ICHN

Midi-Pyrénées s'affiche avant tout comme une terre d'élevage, avec des aides couplées animales qui constituent 18 % des aides du 1er pilier (10 % en France métropolitaine). Autre caractéristique significative de la région : le poids des aides du 2nd pilier sur l'ensemble des aides PAC. En 2010, les montants, versés au titre de la politique de développement rural en France métropolitaine, sont sept fois moins élevés que ceux du 1er pilier. En Midi-Pyrénées, ce chiffre passe à

quatre. Les exploitants midi-pyrénéens représentent un sixième des bénéficiaires des aides du second pilier de France métropolitaine. Première région bénéficiaire de l'indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN), seconde pour la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) derrière l'Auvergne. La région Midi-Pyrénées attire jeunes et nouveaux exploitants ce qui, avec Rhône-Alpes, en font les mieux dotées en aides à l'installation.

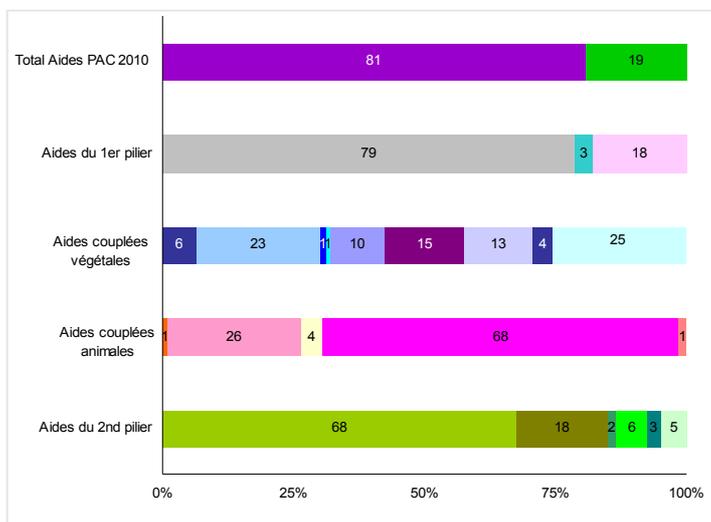
Détail des aides 1er et 2nd piliers versées en Midi-Pyrénées en 2010

	Aides versées aux exploitations						SAU des exploitations				Poids de Midi-Pyrénées en France métropolitaine		
	En ayant	Montant en millier d'€	Médiane en €	Moyenne en €	Assiette de calcul	Montant de l'aide en euro par ha ou par tête	En ayant	SAU totale en ha	Médiane en ha	Moyenne en ha	% effectif	% montant total	% SAU
Total net aides du 1er pilier	39 975	677 834	12 476	16 956			39 975	2 235 186	41	56	12	9	9
Droits à Paiement Unique	39 778	524 870	9 115	13 195	2 268 258	231	39 778	2 230 498	41	56	12	8	9
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)	12 665	78 873	5 392	6 228	453 561	174	12 665	826 201	52	65	14	12	10
Aide aux ovins	4 866	29 664	5 206	6 096	2 628 954	11	4 866	384 792	59	79	22	27	20
Diversité assolement	2 711	5 318	1 657	1 962	265 877	20	2 711	279 406	88	103	9	7	7
Production lait en montagne	2 115	4 626	1 803	2 187			2 115	147 034	58	70	12	12	11
Prunes pour transformation	128	3 376	15 528	26 373	1 304	2 588	128	7 860	45	61	9	10	10
Qualité blé dur	4 405	3 000	458	681	100 963	30	4 405	422 871	81	96	42	43	52
Veaux sous la mère et veaux bio	1 582	1 564	708	989	14 839	105	1 582	88 725	48	56	35	40	32
Aide supplémentaire aux protéagineux	1 628	1 463	634	899	15 910	92	1 628	164 915	86	101	5	4	4
Aide aux caprins	491	998	1 756	2 033	175 363	6	491	27 897	45	57	10	12	8
Prime aux protéagineux	1 769	861	343	487	16 851	51	1 769	174 667	82	99	5	4	4
Fruits à coque	330	305	563	925	2 803	109	330	18 761	43	57	18	16	19
Légumineuses fourragères	2 369	171	48	72	13 767	12	2 369	229 032	78	97	18	19	15
Total aides du 2ème pilier	18 563	160 462	6 915	8 644			18 563	1 493 740	54	80	16	16	14
ICHN	16 702	110 375	5 760	6 608			16 702	1 153 681	54	69	20	21	16
PHAE	7 651	28 571	2 766	3 734			7 651	814 962	61	107	14	12	15
Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage	903	9 683	7 300	10 723			903	77 946	71	86	11	9	8
Contrat d'Agriculture Durable	848	4 062	4 184	4 790			848	62 898	58	74	12	12	8
Aide à l'Installation	128	2 565	18 566	20 038			128	6 007	37	47	10	12	8
MAE Territorialisées	421	1 704	2 836	4 047			421	53 607	79	127	4	4	4
MAE Conversion bio	261	1 616	4 926	6 191			261	18 609	54	71	11	12	12
Plan Végétal pour l'Environnement	157	730	3 956	4 647			157	15 273	86	97	8	8	8
MAE Rotational	74	270	2 818	3 650			74	11 363	111	154	9	10	8
Plan Performance Énergétique	31	230	5 818	7 405			31	3 964	81	128	4	4	5
MAE Protection des Races Menacées	136	144	765	1 059			136	7 382	42	54	17	18	11
MAE Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles	39	134	3 400	3 429			39	602	1	15	13	12	23
Contrat Territorial d'Exploitation	58	104	1 464	1 793			58	5 293	68	91	50	53	47

Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

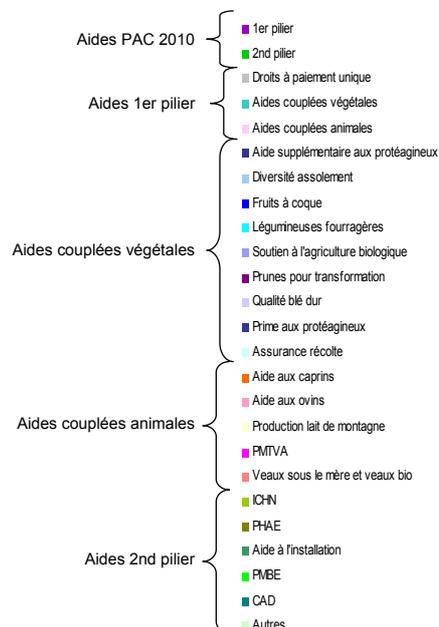
Source : SSP

Composition des aides PAC 2010 en Midi-Pyrénées



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP



Plus du tiers des bénéficiaires sont des petites exploitations individuelles

Un rapprochement a été fait entre les exploitants recensés en 2010 et les bénéficiaires des aides PAC cette même année.

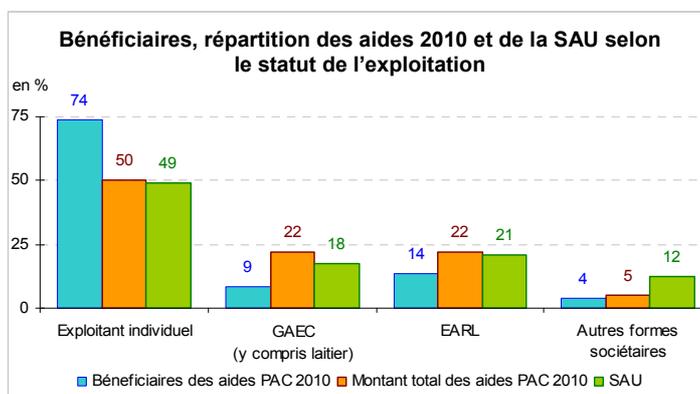
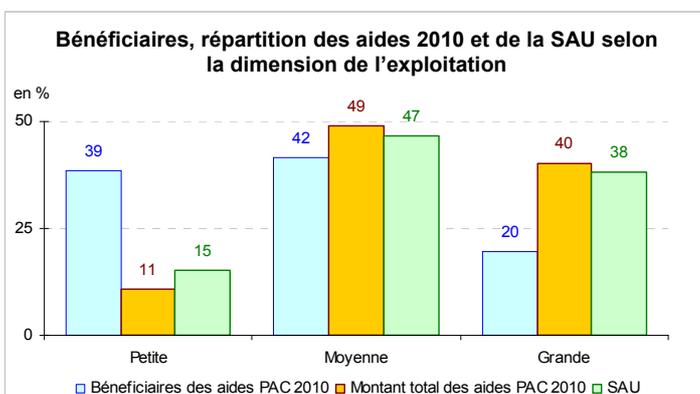
Environ 360 000 exploitations agricoles en France métropolitaine sont bénéficiaires de la PAC en 2010.

En Midi-Pyrénées, sur les 47 619 exploitations recensées cette année-là, 40 353* ont perçu des aides PAC pour un montant total avoisinant les 840 millions d'euros. Cela représente 12 % des bénéficiaires métropolitains et 9 % du montant total des aides versées en 2010.

Trois exploitations sur quatre ont un statut d'exploitation individuelle. Elles se partagent la moitié des aides PAC versées en 2010. Parmi les exploitations de forme sociétaire, la moitié est sous le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), un tiers en groupement agricole d'exploitations en commun (GAEC) et le reste en d'autres formes sociétaires.

Par ailleurs, statut juridique et dimension économique de l'exploitation étant fortement liés, les petites et moyennes exploitations - qui plébiscitent le statut individuel - sont largement majoritaires en effectif (80 %) et concentrent 60 % des aides. Les petites exploitations représentent 39 % des bénéficiaires des aides PAC 2010 et perçoivent 11 % du montant total. Aux grandes exploitations, majoritairement sous formes sociétaires, qui ne représentent qu'un cinquième de l'effectif aidé, sont alloués 40 % des 840 millions d'euros versés en Midi-Pyrénées.

Parmi les exploitants individuels bénéficiaires des aides PAC, 60 % des agriculteurs sont à temps plein et la proportion homme / femme est de 74 / 26. Toutes orientations et dimensions confondues, l'âge moyen du chef d'exploitation étant de 51 ans, près de la moitié des exploitations ne sont pas concernées à court terme par la question de la succession.



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Répartition des bénéficiaires des aides PAC par dimension de l'exploitation selon le statut (en %)

	Individuelle	GAEC (yc laitier)	EARL	Autres formes sociétaires
Petite	50	0,7	4	26
Moyenne	43	27,7	45	40
Grande	7	71,6	51	34
Ensemble	100	100	100	100

Répartition des montants versés par dimension de l'exploitation selon le statut (en %)

	Individuelle	GAEC (yc laitier)	EARL	Autres formes sociétaires
Petite	20	0,2	1,4	9
Moyenne	65	22,4	41,1	38
Grande	15	77,4	57,5	53
Ensemble	100	100	100	100

Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Exploitations recensées en 2010 bénéficiaires des aides PAC

Age moyen du chef d'exploitation en 2010	51 ans
Unités de travail annuelles totales (équivalent temps plein)	53 544
dont (en %) Unités de travail familiales	85
Unités de travail des salariés permanents et saisonniers (hors famille)	14
Unités de travail des ETA-CUMA	1
Succession (en %)	
Pas de repreneur	10
Ne sait pas	27
Existence d'un repreneur	14
Sans objet	49

Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

* **Avertissement** : l'échantillon obtenu résulte d'un appariement entre les fichiers du Service de la Statistique et Prospective et de l'Agence de Services et de Paiement. Pour disposer d'un échantillon homogène, nous avons fait le choix de ne conserver que les exploitations pour lesquelles nous disposons de toutes les informations. Cela ne signifie pas que seules ces exploitations ont bénéficié des aides PAC en 2010. Le montant d'aides perçu par les exploitations de l'échantillon représente 96 % du total versé à la région Midi-Pyrénées en 2010.

Les bénéficiaires de la PAC en Midi-Pyrénées

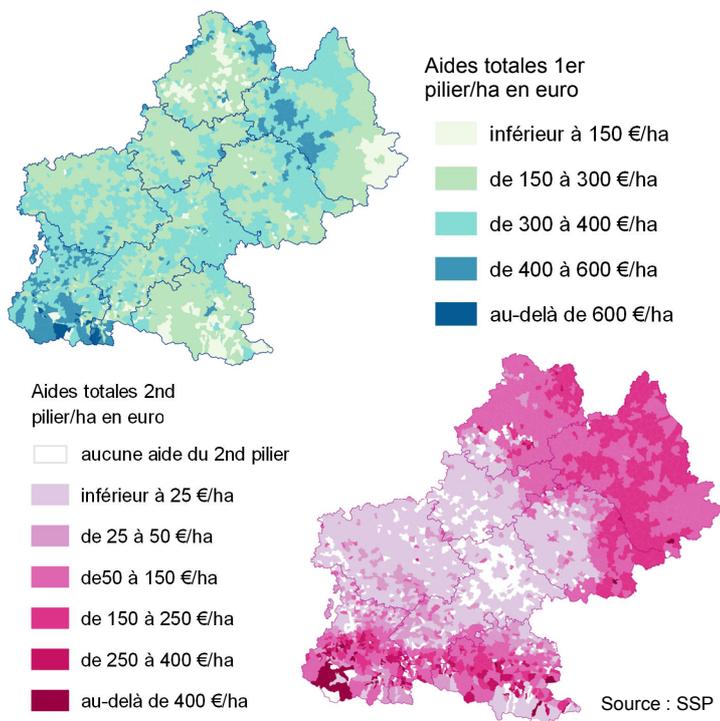
20 % des exploitations perçoivent 50 % des aides

En 2010, 32 543 exploitations (80 % de l'échantillon) se sont partagé la moitié des aides PAC. Les 10 % d'exploitations les mieux dotées ont, quant à elles, perçu près de 270 millions d'euros d'aides, soit un tiers du montant total versé en Midi-Pyrénées. Parmi ces dernières, 27 % sont spécialisées dans la production de céréales et oléoprotéagineux, 24 % dans l'élevage de bovins viande et 23 % dans l'élevage ovins-caprins ; les montants perçus sont proportionnels à leur représentation dans l'effectif.

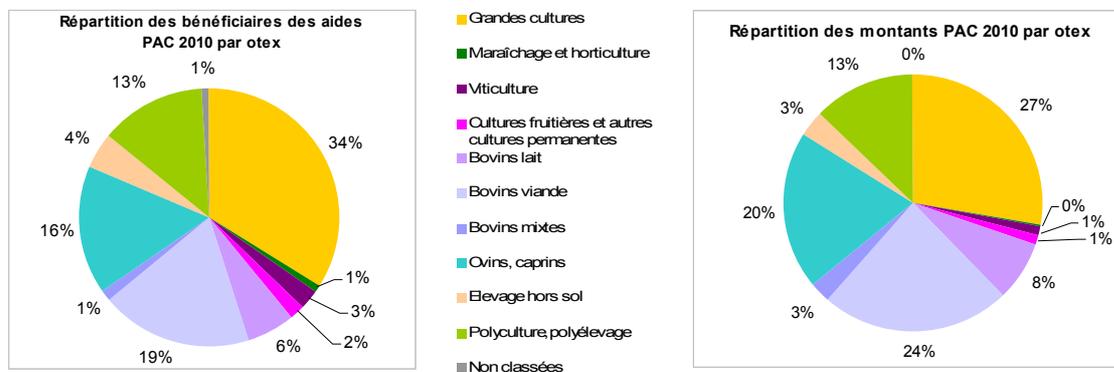
Sur l'ensemble des exploitations bénéficiaires des aides PAC en 2010, celles spécialisées en grandes cultures dominent, tant en terme d'effectif que de montant total perçu. Pour autant, les éleveurs et polyculteurs-éleveurs qui bénéficient à la fois des aides du 1er et du 2nd pilier sont - en moyenne - les mieux dotés individuellement.

Logiquement, les aides du 2nd pilier se retrouvent davantage dans les zones de montagne, de piémont et d'élevage.

Aides du 1er et 2nd piliers versées en 2010 par commune en euro/ha



L'otex Grandes cultures, premier bénéficiaire de la PAC (1er et 2nd piliers) ...



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

...mais pas ses exploitants.

(par exploitation)	DPU moyen en € / ha	Aides couplées végétales moyennes en €	Aides couplées animales moyennes en €	Aides totales du 1er pilier moyennes en €	Aides totales du 2nd pilier moyennes en €	Aides PAC 2010 totales moyennes en €
Viticulture	149	2 153	4 168	8 801	4 163	9 284
Maraîchage et horticulture	239	1 793	3 417	9 016	5 660	9 666
Cultures fruitières et autres cult.perm.	160	10 935	3 115	9 665	3 801	9 929
Elevage hors sol	242	1 113	6 257	13 906	7 151	16 782
Grandes cultures	279	1 909	3 505	16 587	6 656	16 961
Polyculture, polyélevage	244	1 491	5 586	17 600	4 578	19 441
Ovins, caprins	165	437	7 107	16 778	11 071	25 729
Bovins viande	201	405	7 263	18 833	8 583	25 897
Bovins lait	277	489	2 563	20 752	9 047	27 467
Bovins mixtes	240	520	7 322	26 855	11 772	36 722

Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Les exploitations bénéficiaires des deux piliers

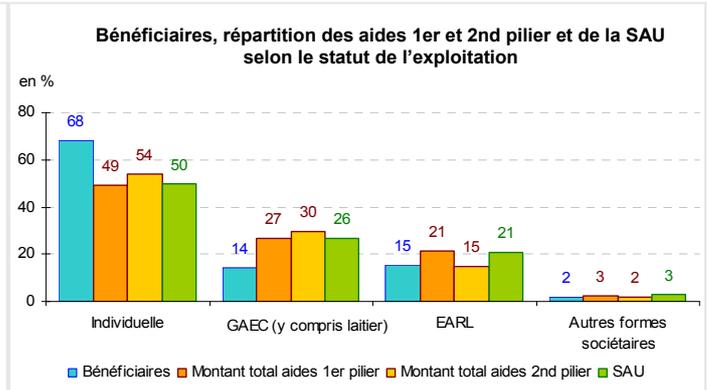
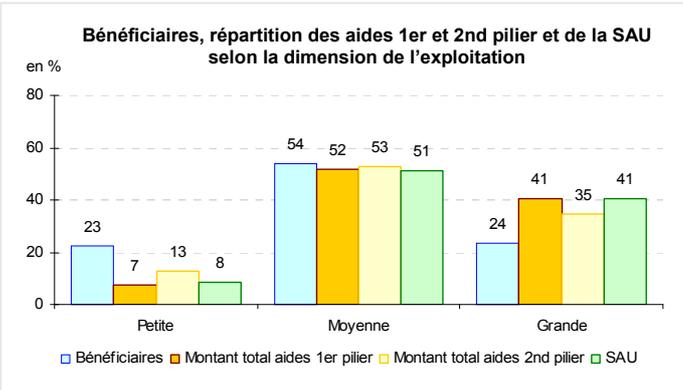
Plus du tiers des exploitations spécialisé dans la production de viande

Au nombre de 18 185, les exploitations bénéficiaires des deux piliers ont perçu un montant total d'aides de plus de 540 millions d'euros, constitué à plus de 70 % par les aides du premier pilier. Majoritairement spécialisées dans la production de viande bovine, leur surface agricole utilisée (SAU) moyenne est de 69

hectares.

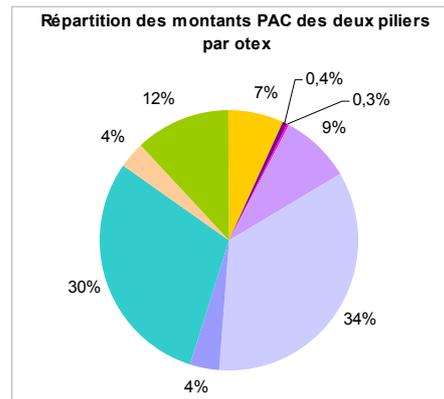
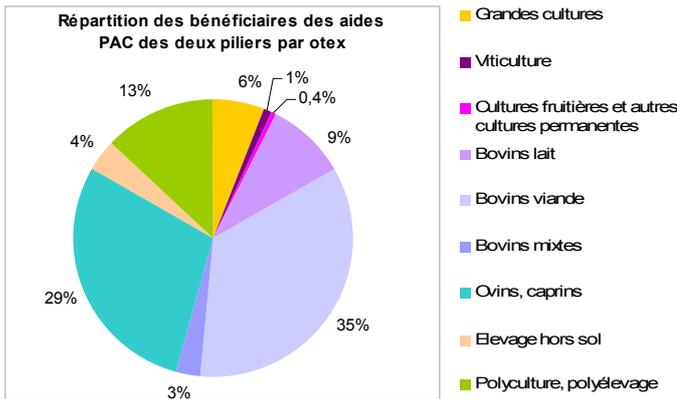
L'âge moyen du chef d'exploitation est de 47 ans en 2010.

Les exploitations spécialisées dans la production de viande bovine représentent plus du tiers des bénéficiaires.



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides des deux piliers de la PAC

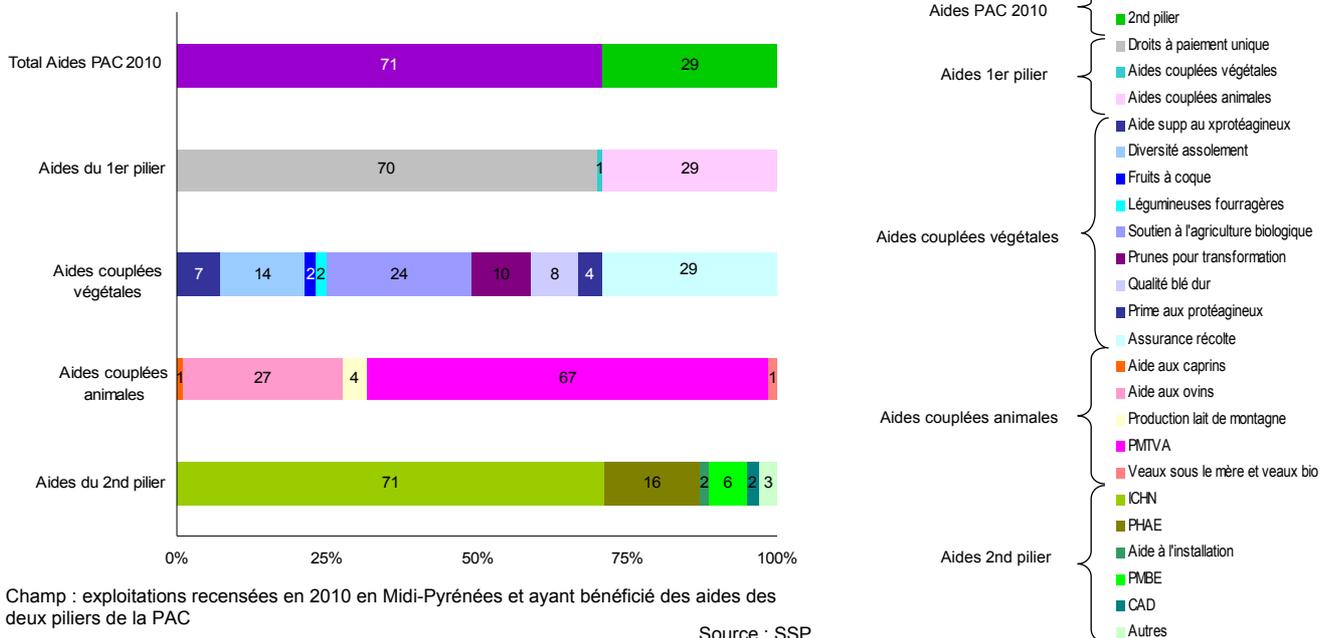
Source : SSP



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides des deux piliers de la PAC

Source : SSP

Composition des aides perçues par les exploitations bénéficiant des deux piliers



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides des deux piliers de la PAC

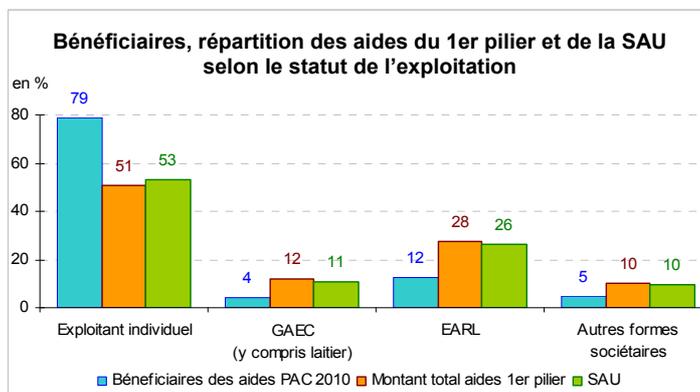
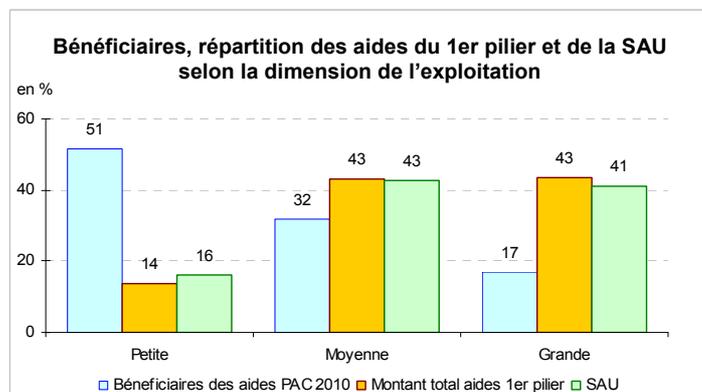
Source : SSP

Les exploitations bénéficiaires du 1er pilier exclusivement

Les DPU constituent plus de 90 % des aides

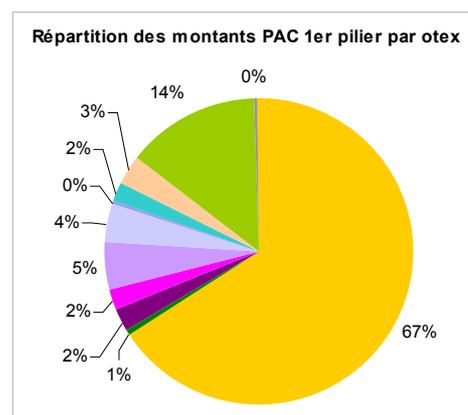
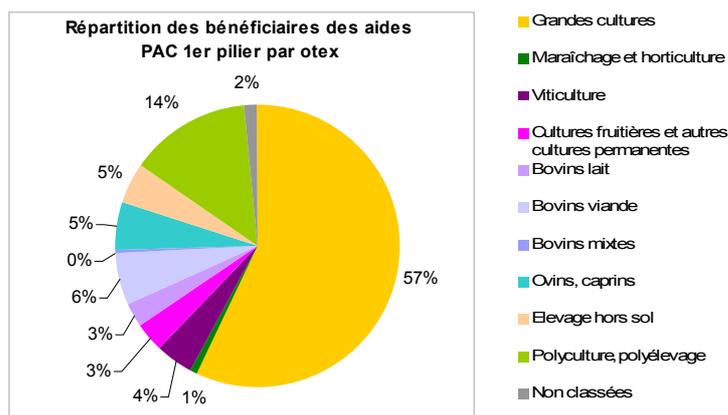
Au nombre de 21 790, les exploitations bénéficiaires du 1er pilier exclusivement ont perçu un montant total d'aides de près de 292 millions d'euros, constitué à plus de 90 % de droits à paiement unique.

Majoritairement spécialisées en grandes cultures, leur surface agricole utilisée (SAU) moyenne est de 45 hectares. En 2010, dans les exploitations qui ne bénéficient que du premier pilier, l'âge moyen du chef est de 54 ans.



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié exclusivement des aides du 1er pilier de la PAC

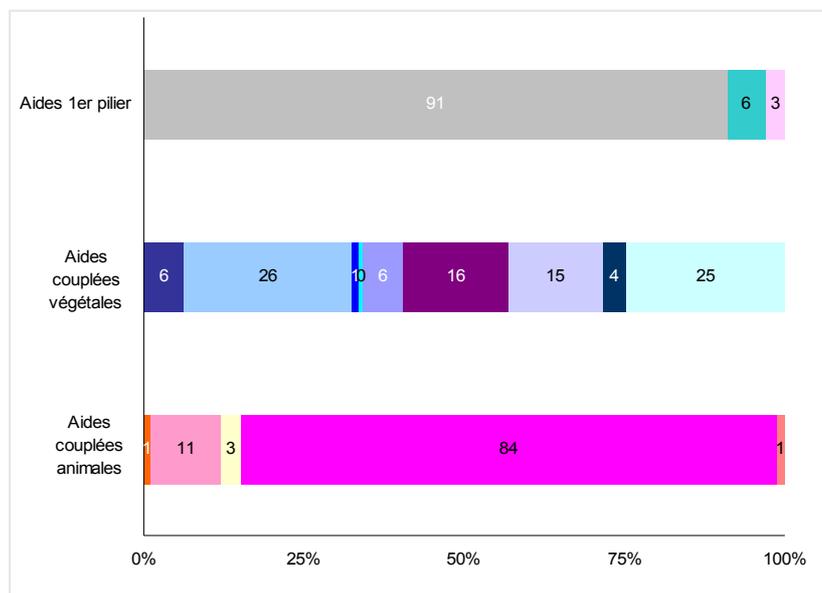
Source : SSP



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié exclusivement des aides du 1er pilier de la PAC

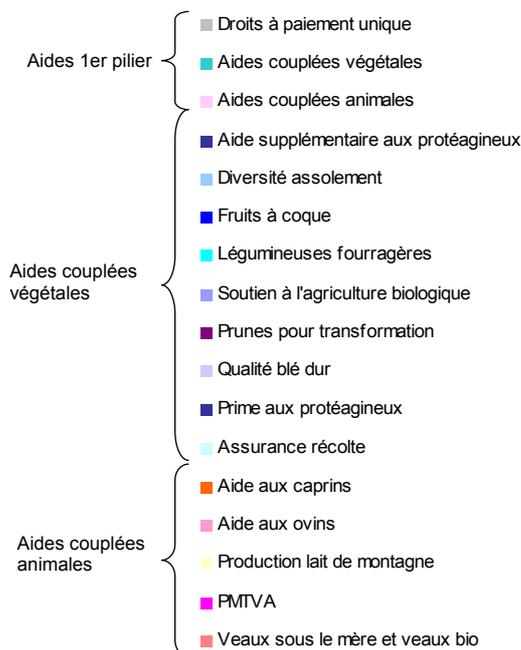
Source : SSP

Composition des aides perçues par les exploitations bénéficiant des aides du 1er pilier exclusivement



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié exclusivement des aides du 1er pilier de la PAC

Source : SSP



Les exploitations bénéficiaires du 2nd pilier exclusivement

Les aides à l'installation constituent un quart des aides perçues

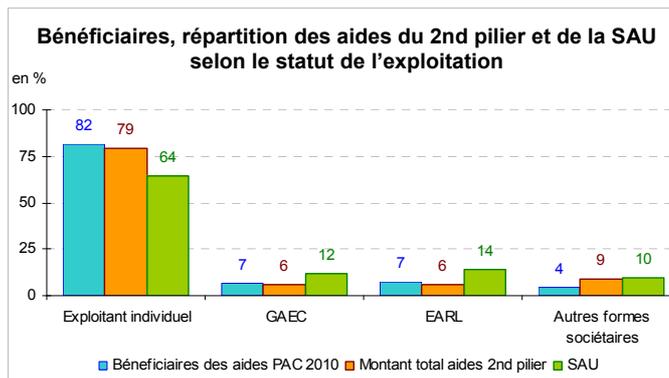
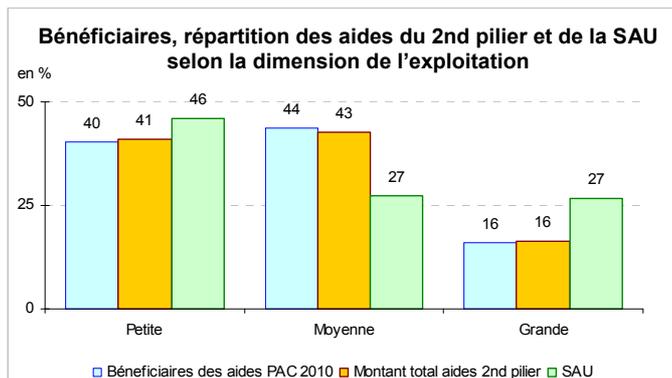
En 2010, 163 exploitations - hors structures collectives - ont perçu un montant total d'aides du 2nd pilier de 838 000 euros, dont un quart correspond aux aides à l'installation.

Majoritairement spécialisées dans l'élevage, leur SAU moyenne est de 12 hectares.

En 2010, l'âge moyen du chef d'exploitation est de 46 ans.

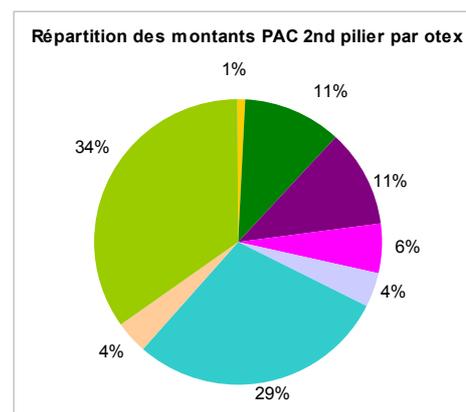
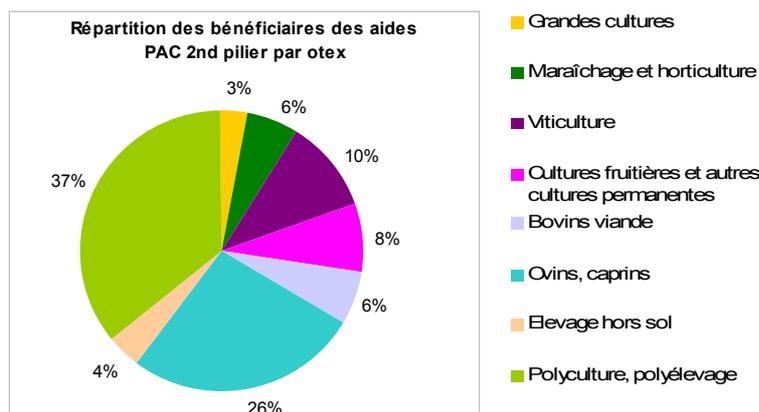
Les petites exploitations, outre leur part dans l'effectif, sont également bien représentées dans le partage des aides et de la SAU.

Les exploitations exclusivement bénéficiaires du 2nd pilier sont les seules à percevoir l'aide qui vise à promouvoir les activités touristiques en milieu rural (montant total de l'aide en 2010 : 37 000 €).



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié exclusivement des aides du 2nd pilier de la PAC – hors structures collectives

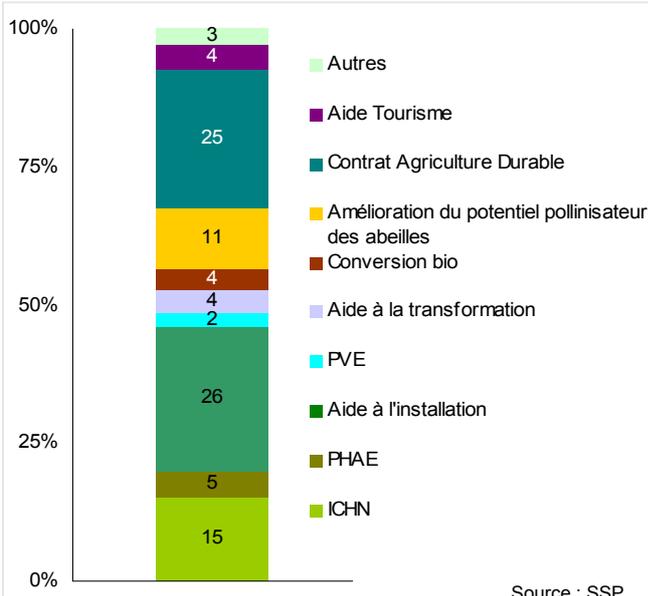
Source : SSP



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié exclusivement des aides du 2nd pilier de la PAC – hors structures collectives

Source : SSP

Composition des aides perçues par les exploitations bénéficiant des aides du 2nd pilier exclusivement



Champ : exploitations recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié exclusivement des aides du 2nd pilier de la PAC – hors structures collectives

Source : SSP

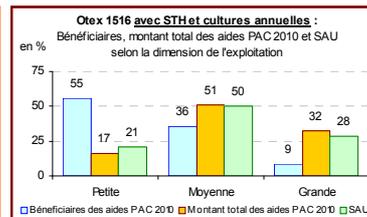
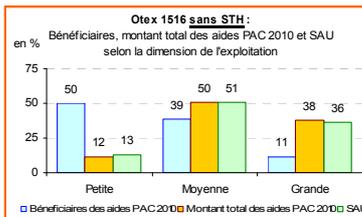
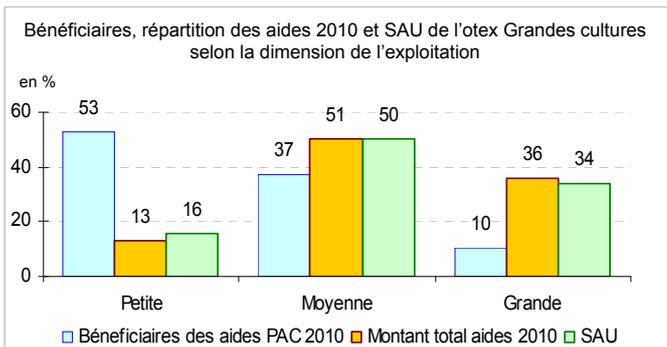
Les exploitations spécialisées en grandes cultures

Les grandes exploitations dominent

Sur les 40 353 exploitations recensées ayant bénéficié d'aides PAC en 2010, un tiers est spécialisé en grandes cultures. Au nombre de 13 443, ces exploitations ont perçu un montant total d'aides de près de 228 millions d'euros, constitué à 90 % par les droits à paiement unique.

Avec une SAU moyenne de 54 hectares, ces exploitations concentrent 32 % de la SAU régionale. Cette filière emploie plus du cinquième des unités de travail annuel (UTA) midi-

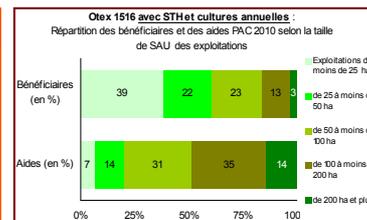
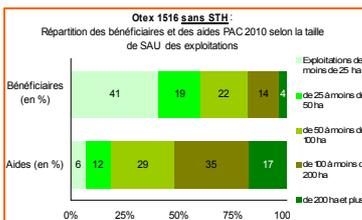
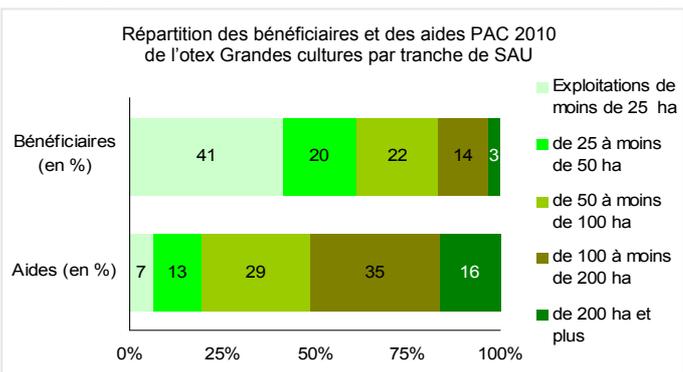
pyréennnes. En 2010, l'âge moyen du chef d'exploitation est de 53 ans. Le déséquilibre entre petites et grandes exploitations persiste : si les exploitations de faible dimension économique constituent plus de la moitié des bénéficiaires, près de neuf euros sur dix versés au titre de la PAC sont alloués aux moyennes et grandes exploitations. Ces disparités se confirment lorsqu'on s'intéresse à la répartition des exploitations par tranche de SAU ou encore à leur assolement.



Champ : exploitations de l'otex Grandes cultures recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC - respectivement exploitations sans STH et exploitations ayant les 2 types de culture

Source : SSP

Champ : exploitations de l'otex Grandes cultures recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

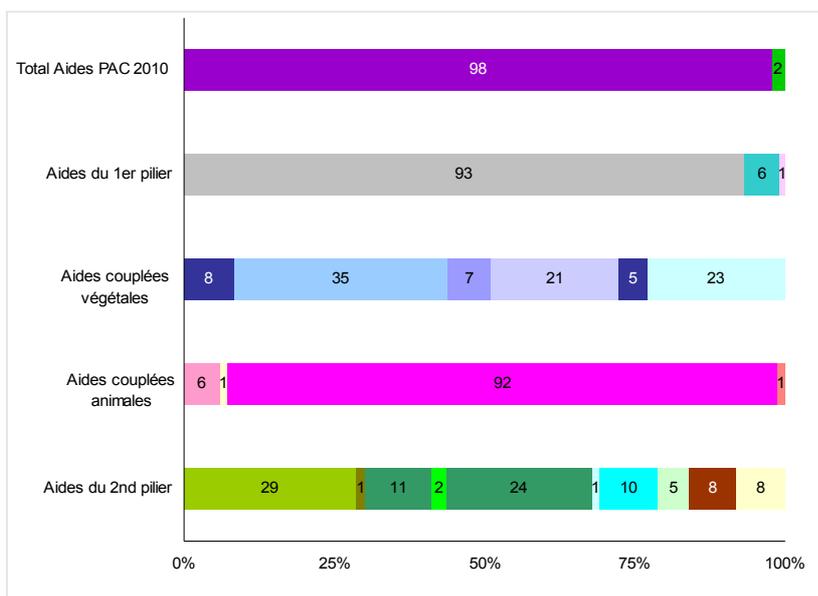


Champ : exploitations de l'otex Grandes cultures recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC - respectivement exploitations sans STH et exploitations ayant les 2 types de culture

Source : SSP

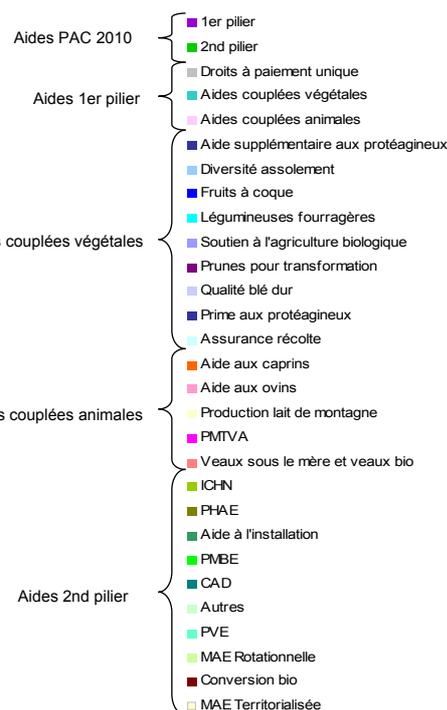
Champ : exploitations de l'otex Grandes cultures recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Composition des aides perçues par les exploitations spécialisées en grandes cultures



Champs : exploitations de l'otex Grandes cultures recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP



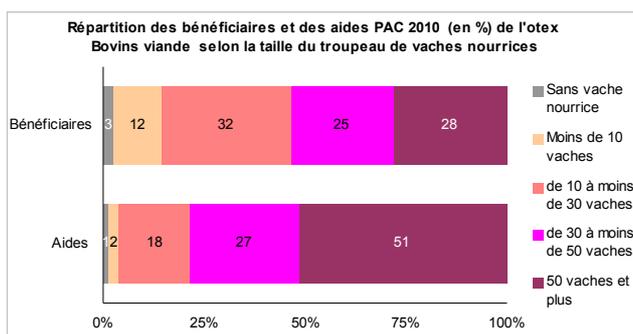
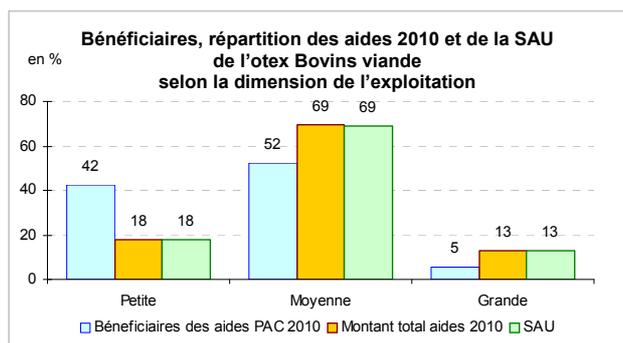
La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes constitue un quart des aides

En 2010, 7 617 exploitations spécialisées dans la production de viande bovine ont perçu un montant total d'aides PAC 2010 de près de 200 millions d'euros. La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) constitue un quart de ces aides.

Avec 38 vaches nourrices en moyenne, ces exploitations concentrent les deux tiers du troupeau régional. Cette filière emploie 18 % des unités de travail annuel (UTA) midi-pyrénéennes. En 2010, l'âge moyen du chef d'exploitation est

de 46 ans. Malgré une SAU moyenne de 56 hectares, l'assolement de ces exploitations - où dominent les surfaces toujours en herbe - ne permet pas le bénéfice des aides couplées végétales (0,29 % du montant total des aides).

Les disparités entre petites et grandes exploitations de l'otex Bovins viande (4600) sont relativement faibles. Si la part des céréales et oléoprotéagineux dans la SAU influe sur la valeur du DPU moyen, la taille du cheptel compte peu.



Champ : exploitations de l'otex Bovins viande recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC Source : SSP

	Bénéficiaires	Montant en millier d'€
DPU	7 580	88 835
Aides couplées végétales	1 010	409
Aides couplées animales	7 064	51 383
Premier pilier	7 617	143 610
Second pilier	6 302	54 124
Total Aides PAC 2010	7 617	197 734

Le montant du 1er pilier est différent de la somme des DPU et des aides couplées végétales et animales car ces trois variables sont des données brutes.

Dimension de l'exploitation	DPU moyen en €/ha	Taux COP dans SAU (%)
Petite	171	5
Moyenne	198	8
Grande	255	11

Champ : exploitations de l'otex Bovins viande recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC Source : SSP

	Avec prairies uniquement	Avec prairies et autres cultures	Sans prairies
Bénéficiaires	2 807	4 774	36
soit en % des bénéficiaires de l'otex	37	63	0
Montant en millier d'€	57 132	139 841	761
soit en % des aides de l'otex	29	71	0
Part dans la SAU de l'otex (en %)	29	71	0
Part dans UTA de l'otex (en %)	31,8	67,6	0,6

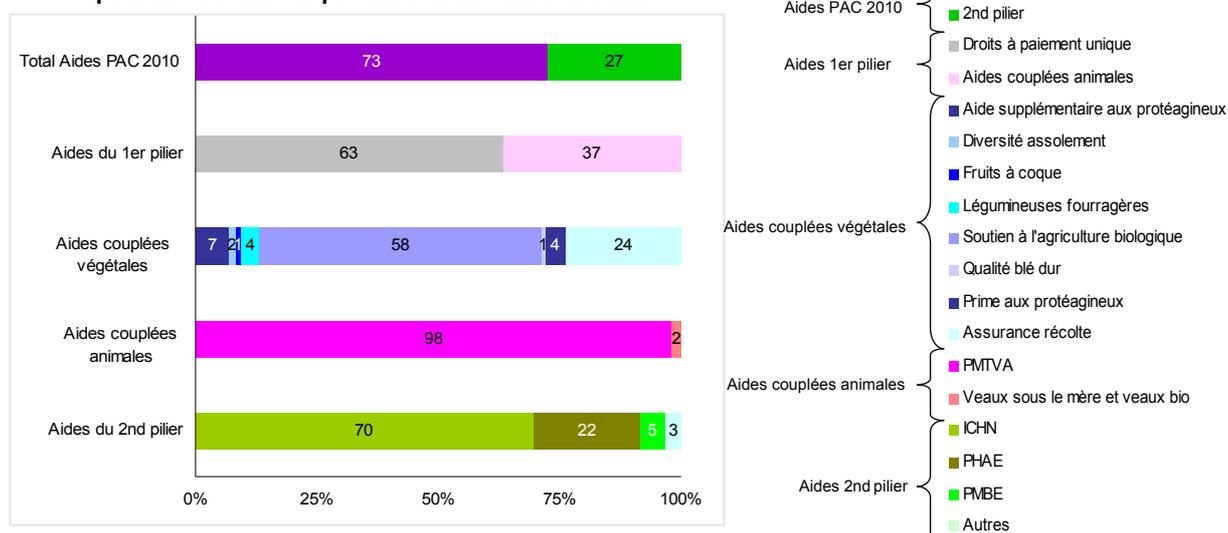
	Bénéficiaires
soit en % des bénéficiaires de l'otex	37
Montant en millier d'€	57 132
soit en % des aides de l'otex	29
Part dans la SAU de l'otex (en %)	29

	Bovins uniquement	Avec autres herbivores et granivores	Avec autres herbivores et sans granivores	Avec granivores et sans autres herbivores
Bénéficiaires	4 093	1 514	695	1 315
soit en % des bénéficiaires de l'otex	54	20	9	17
Montant en millier d'€	108 292	37 051	22 040	30 352
soit en % des aides de l'otex	55	19	11	15
Part dans la SAU de l'otex (en %)	55	18	12	14

Champ : exploitations de l'otex Bovins viande recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Composition des aides perçues par les exploitations spécialisées dans la production de viande bovine



Champ : exploitations de l'otex Bovins viande recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Les exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores

L'ICHN constitue plus du quart des aides perçues

En 2010, les exploitations spécialisées dans les productions ovines, caprines et autres herbivores ont perçu en moyenne 26 000 €, dont le quart provient de l'indemnité compensatoire des handicaps naturels. En détail, les montants varient autant que la diversité des productions. La détention de bovins augmente le montant de l'aide.

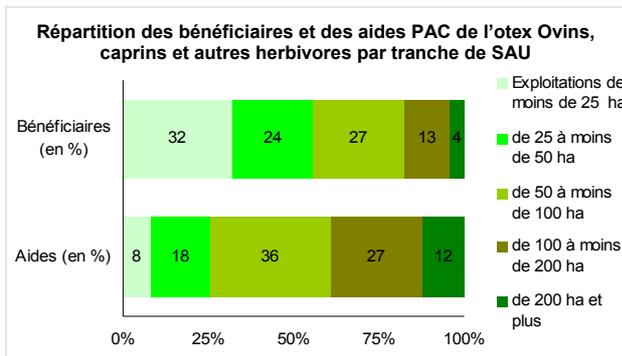
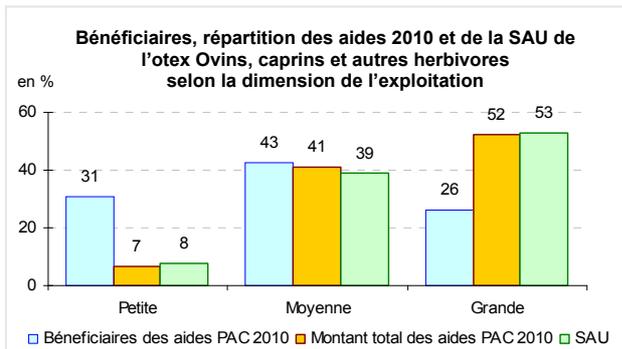
A l'instar des autres spécialisations, les disparités entre petites et grandes exploitations sont bien présentes.

	DPU moyen en €/ha	Part dans la SAU de l'otex	Aide moyenne en €/exploitation
Exploitations ovines (otex 4810)	168	76	29 206
Exploitations avec ovins et bovins combinés (otex 4820)	180	9	35 811
Exploitations caprines (otex 4830)	177	6	20 358
Exploitations d'herbivores (otex 4840)	125	9	10 297
Ensemble des exploitations (otex 4800)	165		25 769

Champ : exploitations de l'otex Ovins, caprins et autres herbivores recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Le montant du 1er pilier est différent de la somme des DPU, des aides couplées végétales et animales car ces trois variables sont des données brutes.



Champ : exploitations de l'otex Ovins, caprins et autres herbivores recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

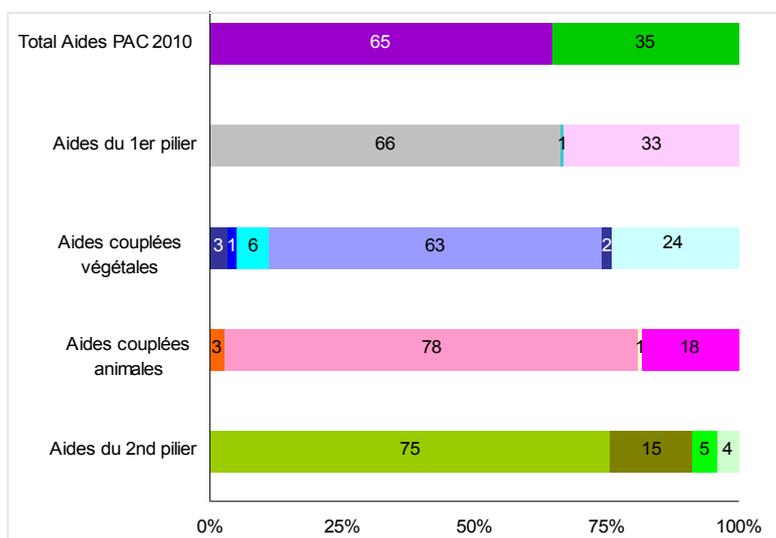
Source : SSP

	Ensemble des exploitations Ovins, caprins et autres herbivores		Exploitations ovines spécialisées (otex 4810)		Exploitations avec ovins et bovins combinés (otex 4820)		Exploitations caprines spécialisées (otex 4830)		Exploitations d'herbivores (otex 4840)	
	Bénéficiaires	Montant en millier d'€	Bénéficiaires	Montant en millier d'€	Bénéficiaires	Montant en millier d'€	Bénéficiaires	Montant en millier d'€	Bénéficiaires	Montant en millier d'€
DPU	6 415	70 133	4 331	53 185	521	7 870	449	4 024	1 114	5 054
Aides couplées végétales	1 456	624	1 182	501	106	22	105	50	63	51
Aides couplées animales	4 934	35 061	3 733	27 914	508	4 363	394	1 514	299	1 270
Premier pilier	6 446	108 320	4 353	83 394	522	12 506	455	5 774	1 116	6 647
Second pilier	5 319	58 845	3 677	43 943	480	6 187	409	3 550	753	5 164
Total Aides PAC 2010	6 487	167 165	4 360	127 337	522	18 693	458	9 324	1 147	11 811

Champ : exploitations de l'otex Ovins, caprins et autres herbivores recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

Composition des aides perçues par les exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores



Champ : exploitations de l'otex Ovins, caprins et autres herbivores recensées en 2010 en Midi-Pyrénées et ayant bénéficié des aides de la PAC

Source : SSP

- Aides PAC 2010
 - 1er pilier
 - 2nd pilier
- Aides 1er pilier
 - Droits à paiement unique
 - Aides couplées végétales
 - Aides couplées animales
- Aides couplées végétales
 - Aide supplémentaire aux protéagineux
 - Fruits à coque
 - Légumineuses fourragères
 - Soutien à l'agriculture biologique
 - Prime aux protéagineux
- Aides couplées animales
 - Assurance récolte
 - Aide aux caprins
 - Aide aux ovins
 - Production lait de montagne
- Aides 2nd pilier
 - PMTVA
 - ICHN
 - PHAE
 - PMBE
 - Autres